



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00713910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 16 - Rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe
Rapport présenté par M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	21/03/2023	Favorable unanime
Commission n° 3	22/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du site, l'adaptation des espaces intérieurs aux usages actuels, et la réhabilitation et l'agrandissement de la restauration scolaire.

Le montant global de l'opération est estimé 3 690 000 € HT, soit 4 430 000 € TTC TDC (arrondi).

Il convient aujourd'hui d'arrêter le programme de l'opération, l'enveloppe prévisionnelle, et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

I - CONTEXTE

Le Schéma Directeur des Ecoles

Un des engagements de l'équipe municipale élue en juin 2020, est de **mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles.**

Ainsi, **le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique** (rénovations énergétiques, création d'oasis / ilots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, ...).

A ce titre, l'équipe municipale a décidé de consacrer 60 M€ sur le mandat à un vaste programme pluriannuel de rénovation des écoles et des crèches.

En parallèle, elle a acté également l'augmentation de la capacité d'accueil au périscolaire du midi en se fixant comme objectif d'avoir atteint, à la fin du mandat 2021-2026, 70 % des élèves accueillis sur son territoire.

La plupart des restaurants scolaires fonctionnent en liaison chaude dont les repas sont produits par la cuisine municipale. La capacité de production de la cuisine étant quasi-atteinte, il a été convenu de prévoir des restaurants scolaires permettant de fonctionner en liaison froide (repas achetés auprès d'un prestataire) dans les projets de réhabilitation lourde. Les repas produits par la cuisine et ainsi libérés, pourront être redistribués sur les autres sites en contribuant à l'augmentation de la capacité d'accueil.

L'école primaire Jean Boichard

L'école primaire Jean Boichard, est située dans le quartier des Tilleroyes, au 2 chemin de la Chaille, sur la parcelle cadastrale 000 MZ 01 section 117 (7 900 m²).

L'école est composée de plusieurs bâtiments, accolés les uns aux autres, à savoir :

1. L'ancienne maison de Maître (XIX^{ème} siècle), centrale à l'école qui accueille :
 - Au sous-sol : du stockage et la chaufferie gaz de l'établissement
 - Au RDC : le réfectoire de l'élémentaire
 - Au 1^{er} étage : le réfectoire de la maternelle
 - Au 2^{ème} étage : des combles accessibles et ouverts, mais non-occupés
2. Un bâtiment datant de 1970, édifié autour de la maison de maître, en RDC uniquement et distribuant :
 - D'une part la partie maternelle qui occupe l'aile ouest
 - D'autre part deux salles de classes élémentaires sur l'aile est
3. Un modulaire préfabriqué de 1976, qui génère une salle dédiée au périscolaire
4. Un bâtiment datant de 1990, en extension du bâtiment 2, dans lequel il y a deux classes élémentaires
5. L'extension en surélévation d'une classe élémentaire, datant de 2014.

(Par la suite chaque bâtiment sera numéroté comme ci-dessus).

Hormis le bâtiment 5, qui répond déjà aux performances énergétiques attendues, l'ensemble du site est partiellement en état de vétusté avancé, bien qu'en état d'usage, et fait l'objet d'une rénovation énergétique.

L'école accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en regroupant les classes maternelles et élémentaires, de la petite section au CM2. On y recense au total 184 élèves pour la rentrée 2022-2023, répartis en 5 classes élémentaires et 3 classes maternelles.

La restauration est actuellement assurée en liaison chaude, sur 2 niveaux sans ascenseur. 87 élèves élémentaires y déjeunent au RDC et 35 élèves maternelles y déjeunent au 1^{er} étage, soit un total de 122 demi-pensionnaires.

II - DESCRIPTION DU PROJET

Les études de programmation ont été menées en lien avec les usagers, et ont fait l'objet d'une analyse énergétique détaillée du site. Cette approche technique a été souhaitée afin de cibler avec pertinence les points d'amélioration thermique à envisager.

Programme architectural et fonctionnel de l'opération

Dans le cadre du projet, les bâtiments 1 et 2 feront l'objet d'une rénovation énergétique globale, le bâtiment 3 sera déconstruit, le bâtiment 4 transformé en préau (ou déconstruit - étude jusqu'en phase APD), et le bâtiment 5 inchangé.

Des évolutions fonctionnelles notoires sont également prévues dans les bâtiments existants conservés :

- Dans le bâtiment 1 qui sera transformé:
 - en locaux administratifs au RDC,
 - en bibliothèque au 1^{er} étage,
 - et en combles techniques pour implanter la centrale de traitement d'air au 2^{ème} étage
- Dans le bâtiment 2 qui sera :
 - remis de plain-pied sur l'aile ouest (actuelle maternelle) en vue d'implanter la future restauration (dimensionnée à 85 % de la capacité d'accueil maximale du site, soit pour accueillir 185 rationnaires)
 - réaménagé sur l'aile est (actuelle élémentaire) en vue d'implanter 3 salles de classes maternelles donnant sur cour, un dortoir, et des locaux techniques
 - réaménagé au niveau du hall d'entrée, en vue de générer une salle dédiée au périscolaire, en remplacement du bâtiment 3.

Une extension en surélévation du bâtiment 2 est prévue dans le projet. Cette extension prévoit de recréer 5 salles de classes élémentaires (et sanitaires) dans la continuité du bâtiment 5 existant, pour un total de 6 salles de classe élémentaire.

Cette surélévation s'accompagnera d'un ascenseur, afin de répondre à la mise en conformité ADAP du site.

L'ensemble de ces modifications fonctionnelles s'accompagneront d'une mutualisation des espaces de cour de récréation maternelle et élémentaire, ainsi que de l'espace de préau généré dans l'ancien bâtiment 4. Les entrées au site et les cheminements ADAP seront également retravaillés dans le cadre du projet.

Le projet de rénovation-extension comprend :

- 3 salles de classe maternelle
- 6 salles de classe élémentaire
- 1 salle de motricité mutualisée scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 1 salle bibliothèque
- 1 salle au RDC mutualisée au périscolaire et au RASED en temps scolaire, et ouverte à l'extrascolaire hors temps scolaire
- 1 bureau direction scolaire
- 1 bureau direction périscolaire DALM
- 1 bureau pour le chef d'équipe EPL
- 1 bureau psychologue
- 1 salle de réunion/convivialité pour l'ensemble du personnel
- Des sanitaires adaptés selon les types de classes
- Des locaux techniques en conformité.

La future restauration fera l'objet d'une rénovation et d'un agrandissement, en réponse à la mise aux normes sanitaires et à la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil.

Le dimensionnement de cette future restauration est calibré sur l'accueil en liaison froide et en SELF pour la partie élémentaire, de 85 % de la capacité maximale d'accueil du site, soit un total de 185 places (dont 62 places maternelles et 123 places élémentaires).

Le projet de restauration comprendra :

- 1 salle de restaurant maternelle avec service à table
- 1 salle de restaurant élémentaire avec un fonctionnement en self
- Des sanitaires et espaces lave-mains
- 1 office de préparation des repas (avec équipement de réchauffage pour des repas livrés en liaison froide)
- 1 réserve sèche
- 1 SAS de livraison
- 1 local entretien
- 1 local pour les déchets de restauration
- 1 vestiaire / sanitaire pour les agents.

Programme surfacique

A l'échelle de l'opération, sont projetées à ce stade de la programmation :

- 1 100 m² SDP réhabilités à usage scolaire, périscolaire, et extrascolaire pour une petite partie (RDC notamment)
- 90 m² SDP déconstruit
- 120 m² SDP de bâtiment transformé en préau
- 450 m² SDP construits en neuf en surélévation dédié aux salles élémentaires.

Objectifs énergétiques et environnementaux

La partie en construction neuve sera soumise à la RE 2020 ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

La partie réhabilitée devra répondre au moins au niveau d'exigence BBC Rénovation Performance, comme décrit dans le programme d'aides régionales Effilogis ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux sera fortement privilégiée.

La production de chaleur fera l'objet d'un remplacement en lieu et place de la chaudière gaz par une chaudière biomasse. Une analyse comparative des solutions énergétiques est remise au maître d'œuvre jusqu'en phase APD.

La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, sur toutes les toitures disponibles, est envisagée, et sera étudiée comme option par le Maître d'œuvre jusqu'en phase APD.

Ces deux moyens de production ENR sont compris dans l'estimation du montant de travaux, et feront l'objet de financements dédiés.

Implantation du projet

Le programme validé par le comité de pilotage prévoit de demander aux équipes de maîtrise d'œuvre de travailler sur une implantation de la construction neuve en surélévation du bâtiment 2. Un diagnostic structure sera réalisé dans ce cadre.

Les accès au site pour les usagers et les livraisons (restauration, combustibles ...) seront repensés dans le cadre du projet, et feront l'objet d'études spécifiques. Ils ne sont à ce jour pas compris dans l'estimation financière du projet.

Espaces extérieurs

A ce jour, seule la mise en accessibilité du site est prévue dans le projet.

III - COUT DE L'OPERATION

Le budget affecté à l'opération suite à l'étude technico-économique s'établit comme suit :

- Estimation Travaux : 2 933 000 € HT (valeur mois de février 2023)
- Estimation études de maîtrise d'œuvre : 410 000 € HT
- Autres dépenses (révisions de 2 % sur 3 ans, aléas, diagnostics...) : 350 000 € HT.

Soit un montant global d'opération évalué évalué à 3 690 000 € HT, soit 4 430 000 € TTC TDC (arrondi).

Des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs,...) avant le démarrage de la phase travaux, dans le cadre notamment des contractualisations en cours et à venir.

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- Programme fonctionnel remis en avril 2023
- Consultation marché de maîtrise d'œuvre en procédure avec négociation (Article R.2124-3-3 du Code de la commande publique) d'avril 2023 à septembre 2023
- Déroulement des études de septembre 2023 à novembre 2024
- Instruction du permis de construire : avril 2024 à novembre 2024
- Travaux : de novembre 2024 à novembre 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux de la rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

. solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir,

. signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

M. Christophe LIME (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

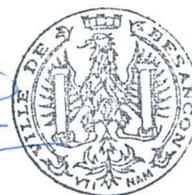
La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT